



Menaces reçues/ droits d'images

Par Deliamyth

Bonjour,

Je viens poser une question ici, après une histoire qui me semble un peu ridicule. Seulement, ayant reçu des menaces je me dois de m'informer un minimum je pense.

Il y a environ un an, j'avais pour idée de créer un compte instagram de photographies. J'avais donc réaliser quelques shootings (individueles) avec des amis à moi qui servaient de modèles. Il n'y avait rien de professionnel dans ce projet, ni de rémunération, ni de contrat. Il était convenu avec chacun d'entre eux que je pouvais utiliser les photos pour ce futur compte. Une fois que j'aurais accumulé assez de photographies à poster, je comptais le créer. Au final, je ne l'ai jamais fait.

Depuis, je ne suis plus amie avec une de mes amis ayant servi de modèles, qui avait d'ailleurs posé en lingerie (si c'est utile de préciser). Elle m'a tout bonnement ghosté suite à un désaccord. Récemment, je devais justifier d'une pratique artistique pour candidater à des masters, j'ai donc réaliser un portfolio comprenant les photos de tout mes shootings réalisés, donc ceux avec cette ancienne amie. Par devoir moral personnel, alors que je n'avais plus de réponses et de nouvelles de sa part depuis des mois et bien qu'il avait été convenu auparavant que je pouvais utiliser et publier ces photos, je lui ai envoyé un message pour la prévenir que j'allais le faire.

Elle m'a tout d'abord répondu qu'elle souhaitait les voir, puis quelques jours après qu'elle m'interdisait de les utiliser maintenant puisque nous n'étions plus amies, en concédant qu'elle changeait d'avis comparé à notre accord tacite lors du shooting. Comme j'avais été ghosté je ne suivais plus sa conversation et je me suis aperçu au vit de 2 semaines qu'elle avait surréagi à mon absence de réponse, cette fois ci en me menaçant. Comme quoi elle allait recourir à la justice, faire appels à ses relations, que je connaîtrais des conséquences si je ne l'écoutais pas, que je n'avais pas à le faire dans son dos, etc.

Personnellement je n'ai donc utilisé ces photos que pour quelques candidatures de Master, avant d'avoir vu ses reponses me l'interdisant. Elles n'ont jamais été publié publiquement sur internet. Quand bien même, j'aurais pu le faire depuis tout ce temps, quand on était encore amies, ou même quand on ne l'était plus et sans la prévenir et elle ne l'aurait peut-être jamais su...

Enfin bref, tout ça pour demander est-ce que je risque quelque chose concrètement ? Aucun contrat de modèle, de photographe n'a été conclu entre nous, c'était juste une petite passion, un moment entre copines. Que peut-elle contre moi, surtout sans preuves ?

Par contre, j'imagine qu'il y a des droits à l'image si elle tombe sur des preuves comme quoi j'ai utilisé ces photos. Si je puis dire, je trouve ça injuste, c'était un commun accord, certes à l'amiable entre nous mais j'aurais pu publier ces photos avant, est-ce qu'elle aurait pu me poursuivre en justice également pour ça maintenant ?

Merci par avance pour votre temps et votre aide, je l'espère.

J'aimerais bien être éclairci quant à cette situation puisqu'elle a quand même menacé de recourir à la justice, même si je pense qu'elle n'a pas de preuves concrètes, c'est plus pour me faire peur et être sûre que je ne les utilise pas, bien que j'aurais pu les utiliser avant publiquement, pour l'instant seulement dans mon portfolio transmis à quelques masters donc.